Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260605-53DE260606DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de Mme Isabelle ROULLÉ, 1ère adjointe.

Étaient présents : ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, GAUDIN Carine, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, GUILBERT-BLON Valérie, COURTOIS Diane, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, DYBA Mathieu, GEORGE Patrick, BERNIER Samantha, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : LE MOAL Marcel, PÉRAN Patrick, HARDOUIN Benjamin, LEBRET Fannie, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, GANDAIS Anne, LENOUVEL Erwan.

Pouvoirs : M. LE MOAL à Mme ROULLÉ, M. PERAN à Mme SOREL, M. HARDOUIN à M. PLUNIAN-BLOT, Mme LEBRET à Mme QUERUEL, M. MAINSARD à M. GAILLARD, Mme RAFFARD à Mme COURTOIS, Mme GANDAIS à M. GEORGE, M. LENOUVEL à Mme BERNIER.

Secrétaire de séance : Sébastien POSSEMÉ

Délibération n°53-DEL-2026-06-06-DGS Désignation des délégués sénatoriaux

Convocation en date du 29 mai 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 05 juin 2026

Rapporteur : Isabelle ROULLÉ

Exposé :

Vu *le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,*
Vu *la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,*

a) Composition du bureau électoral

Madame Isabelle ROULLÉ, 1ère adjointe, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. Patrick GEORGE et Mme Monique LOTELIER
Mme Diane COURTOIS et Mme Sarah QUESSART

La présidence du bureau est assurée par Madame la 1ère adjointe, Isabelle ROULLÉ.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260605-53DE260606DGS-DE

b) Les listes déposées et enregistrées

Composition des listes :

Liste A : ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, LOTELIER Monique, PÉRAN Patrick, GADESAUDE Cécile, GAILLARD Romain, GAUDIN Carine, MAINSARD Stéphane, LEBRET Fannie, BILLARD Dominique, QUESSART Sarah, HARDOUIN Benjamin, GUILBERT-BLON Valérie, DYBA Mathieu, COURTOIS Diane.
Liste B : GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, GOBERT Danielle, ROUX Alban, BERNIER Samantha, LENOUVEL Erwan.

Madame Isabelle ROULLÉ rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

La 1ère adjointe indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

c) Élection des 15 délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :
- ***liste A*** : 23 voix
- ***liste B*** : 6 voix

Le quotient applicable est : 29 / 15 = 1,93

La ***liste A*** obtient : 23 / 1,93 = 11.92, soit 11 sièges
La ***liste B*** obtient : 6 / 1,93 = 3.11 soit 3 sièges

Ainsi, 14 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 15ème siège :
Liste A : 23 / (11+1) = 1,92
Liste B : 6 / (3+1) = 1,5

La liste A emporte ainsi ce 15ème siège.

Madame la 1ère adjointe proclame les résultats définitifs :
Liste A : 12 sièges
Liste B : 3 sièges

d) Élection des 5 délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260605-53DE260606DGS-DE

Ont obtenu :
- ***liste A*** : 23 voix
- ***liste B*** : 6 voix

Le quotient applicable est : 29 / 5 = 5.8

La ***liste A*** obtient : 23 / 5.8 = 3.96, soit 3 sièges
La ***liste B*** obtient : 6 / 5.8 = 1.03, soit 1 siège

Ainsi, 4 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 5ème siège :
Liste A : 23 / (3+1) = 5.75
Liste B : 6 / (3+1) = 1.5

La liste A emporte ainsi ce 5ème siège.

Madame la 1ère adjointe proclame les résultats définitifs pour les délégués suppléants :
Liste A : 4 sièges « suppléants »
Liste B : 1 siège « suppléant »

Madame la 1ère adjointe proclame les résultats définitifs :
Liste A : 12 sièges titulaires et 4 sièges suppléants
Liste B : 3 sièges titulaires et 1 siège suppléant

Fait à Cancale, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme,
La 1ère adjointe au Maire,

Isabelle ROULLÉ